

## Note d'orientation

# Communauté de développement de l'Afrique australe : coopération pour une transition énergétique juste

Par Obert Bore (Zimbabwe Environmental Law Association) et Kudakwashe Manjonjo (Power Shift Africa)

### Introduction

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) envisage une région pacifique, inclusive et industrialisée d'ici 2050<sup>1</sup>. Une région où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté. Cependant, cette vision est de plus en plus menacée par les effets croissants du changement climatique, tels que les sécheresses, les cyclones et les inondations, qui dévastent les moyens de subsistance, endommagent les infrastructures et perturbent les marchés. Dans ce contexte, une transition énergétique juste est non seulement urgente, mais également essentielle pour protéger les communautés et promouvoir le développement durable<sup>2</sup>. La transition mondiale vers des énergies plus propres a considérablement accru la demande en minéraux essentiels à la transition énergétique, tels que le lithium, le cobalt, le cuivre, le manganèse et le graphite. Ces minéraux sont présents en abondance en Afrique australe. La région de la SADC est donc particulièrement bien placée pour mener une transformation intégrée à l'échelle régionale en exploitant ces ressources afin de créer des chaînes de valeur transfrontalières qui favorisent une industrialisation plus propre et des systèmes énergétiques fiables. Cette note d'orientation, élaborée dans le cadre de la **campagne Just Minerals Africa** menée par le réseau Publish What You Pay (PWYP), vise à informer et à renforcer le plaidoyer de la société civile lors du sommet de la SADC de 2025 à Madagascar en proposant des recommandations politiques qui favorisent la coopération en matière de politique énergétique, industrielle et commerciale fondée sur une gouvernance minière durable et une transition juste.

#### Principaux enseignements de cette note

**1. La SADC est confrontée à de profondes inégalités structurelles en matière d'énergie malgré son vaste potentiel.**

Plus de 100 millions de personnes dans la région n'ont pas accès à l'électricité et plus de 150 millions dépendent de biomasse nocive pour cuisiner. Malgré l'abondance des

---

<sup>1</sup> Vision 2050 de la SADC

<sup>2</sup> Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique : Tirer parti des ressources énergétiques renouvelables pour une transition énergétique équitable en Afrique australe : explorer les opportunités et les défis

ressources énergétiques renouvelables, le charbon continue de dominer le mix énergétique et les infrastructures essentielles restent sous-financées. Cela compromet à la fois le développement inclusif et les objectifs d'une transition énergétique juste.

**2. Les stratégies nationales en matière de minéraux critiques ne suffisent pas ; une coordination régionale est essentielle.**

Si des pays comme la Zambie, la Tanzanie et l'Afrique du Sud font progresser leurs plans nationaux, la région manque de cadres harmonisés, d'infrastructures communes et de chaînes de valeur intégrées. L'alignement des stratégies sur la Stratégie africaine pour les minéraux verts et l'utilisation des outils mis à disposition par la ZLECA, notamment ses protocoles sur l'investissement et le commerce, seront essentiels pour débloquer l'industrialisation régionale et renforcer le pouvoir de négociation de la SADC sur la scène internationale.

**3. Les modèles de financement dirigés par le secteur privé ne parviennent pas à garantir l'équité ni l'échelle nécessaire.**

Le financement mixte a largement contourné les infrastructures de base et les communautés défavorisées. La SADC doit donner la priorité aux investissements publics axés sur des missions, en particulier dans le développement du réseau électrique, les capacités industrielles et les systèmes énergétiques décentralisés, le capital privé jouant un rôle complémentaire.

**4. Les traités d'investissement bilatéraux obsolètes et les accords commerciaux fragmentés réduisent la marge de manœuvre politique et augmentent les risques.**

Les anciens TBI et ALE limitent souvent la capacité des gouvernements à réglementer dans l'intérêt public et exposent les pays à des litiges entre investisseurs et États. Un examen conjoint des accords existants, leur alignement sur les normes climatiques et de développement de la ZLECA et la création d'un groupe de travail des négociateurs de la SADC sur le commerce et l'investissement sont essentiels pour coordonner les positions régionales et éviter un nivellement par le bas.

**5. Les outils et institutions régionaux peuvent favoriser une transformation juste et résiliente au changement climatique.**

Un indice régional d'industrialisation verte, des projets conjoints sur la chaîne de valeur des minéraux pour les batteries et une planification des investissements axée sur les corridors peuvent contribuer à harmoniser les politiques, à accélérer l'intégration régionale et à mesurer les progrès au-delà du PIB. Pour ce faire, la SADC doit également investir dans un portail unifié de données géologiques et d'investissement, et adopter un code d'investissement pour une transition juste qui intègre des normes climatiques, sociales et communautaires dans tous les investissements transfrontaliers, afin de garantir que la transition apporte de réels avantages publics au-delà des frontières.

**La souveraineté énergétique régionale est essentielle pour une transition juste dans la SADC**

Les voies de développement actuelles de la SADC s'inscrivent généralement dans un paradoxe, souvent décrit comme un dilemme de l'œuf et de la poule : l'énergie doit-elle être le moteur du développement, ou le développement doit-il précéder et permettre l'accès à l'énergie ? Cette question est particulièrement urgente compte tenu des difficultés persistantes de la région en matière d'énergie. En 2020, seuls 48 % de la population de la SADC avait accès à l'électricité, les taux d'électrification rurale au Malawi et en Tanzanie tombant à 10 %<sup>3</sup>,<sup>4</sup>. Les zones urbaines s'en sortent nettement mieux, avec un taux d'électrification supérieur à 80 %, mais les disparités régionales restent importantes. Plus de 100 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et plus de 150 millions dépendent encore de la biomasse traditionnelle, comme le bois de chauffage et le charbon de bois, pour cuisiner, des combustibles qui présentent de graves risques pour l'environnement et la santé<sup>5</sup>. Au-delà des problèmes d'accès, la région est également confrontée à un déficit électrique important de plus de 6 000 mégawatts<sup>6</sup>, aggravé par un déficit de financement des infrastructures énergétiques estimé à 83 milliards de dollars par an jusqu'en 2027. Ironiquement, de nombreux pays de la SADC continuent d'allouer 2 à 5 % de leur PIB aux subventions aux combustibles fossiles<sup>7</sup>, détournant ainsi davantage de ressources des investissements dans les énergies durables.

Le mix énergétique actuel reflète cette contradiction. Le charbon continue de dominer, représentant environ 59 à 62 % de la production d'électricité, suivi par l'hydroélectricité à 24 % et les sources renouvelables à environ 38 %<sup>8</sup>. Pourtant, la région est richement dotée en potentiel d'énergie renouvelable. Le long de la vallée du Rift, l'énergie géothermique pourrait contribuer à hauteur de 4 000 MW, tandis que le potentiel hydroélectrique total s'élève à 1 080 térawattheures par an, dont la majeure partie est inexploitée. L'énergie solaire est particulièrement prometteuse : l'Afrique australe bénéficie en moyenne de 2 500 heures d'ensoleillement par an, ce qui se traduit par un potentiel de production de 20 000 TWh par an<sup>9</sup>.

L'objectif de la SADC de porter la part des énergies renouvelables à 35 % d'ici 2030 reflète la reconnaissance croissante de ces opportunités. La stratégie et le plan d'action de la SADC en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique définissent les principales priorités : garantir la sécurité énergétique, améliorer l'accessibilité et l'abordabilité, réduire la dépendance aux importations et favoriser des systèmes à faible intensité de carbone et résilients au changement climatique. Cependant, les inefficacités restent un défi majeur. Alors que les pertes

---

<sup>3</sup> IRENA, 2020

<sup>4</sup> Ehimen Et al : Améliorer l'accès à l'énergie dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne : une étude de cas du Malawi

<sup>5</sup> Commission africaine de l'énergie 2024 : Mise à l'échelle durable : relever le défi de la cuisson propre en Afrique

<sup>6</sup> Cela exclut l'Afrique du Sud.

<sup>7</sup> Référence actuellement classifiée.

<sup>8</sup> Sibanda, K., Takentsi, S., & Gonese, D. (2024). Consommation d'énergie, innovation technologique et dégradation de l'environnement dans les pays de la SADC. Cogent Social Sciences, VI 10, n° 1.

<sup>9</sup> SACREE, 2018 : Rapport 2018 de la SADC sur l'état des lieux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

de transmission s'élèvent en moyenne à 6 %, les pertes totales du système, y compris la distribution, atteignent 19 %, soit plus du double de la moyenne mondiale de 8 %<sup>10</sup>.

Cela met en évidence un double défi pour une transition juste dans la région de la SADC. Premièrement, la région doit remédier au manque généralisé d'accès à l'électricité, en particulier dans les zones rurales. Deuxièmement, elle doit s'affranchir des combustibles fossiles, qui dominent encore l'approvisionnement énergétique de la région. Si cette transition est complexe, la priorité accordée à l'<sup>11</sup> des énergies renouvelables peut apporter des avantages majeurs en matière de santé, d'économie, d'emploi et de finances, et surtout, elle peut contribuer à élargir l'accès à l'énergie dans toute la région.

### **Financement pour soutenir la souveraineté énergétique**

Il est nécessaire de repenser le fonctionnement du modèle de financement mixte dans la SADC, qui est le modèle privilégié dans la plupart des politiques gouvernementales. Le financement mixte consiste à utiliser des ressources publiques concessionnelles pour mobiliser des capitaux privés en faveur du développement. Il repose sur l'hypothèse que les investissements publics peuvent attirer les investissements du secteur privé dans un secteur spécifique. Cependant, de plus en plus d'éléments montrent que le financement public ne conduit pas à des investissements privés dans les industries privilégiées comme prévu initialement<sup>12</sup>. En effet, le financement privé investit rarement dans les infrastructures de soutien d'un secteur, car il ne génère pas de retour sur investissement à court terme. L'accent mis sur le développement tiré par le secteur privé accentue les inégalités, les investissements étant orientés vers les groupes à revenus élevés, laissant les plus pauvres sans accès à l'énergie. Cela a exacerbé la philosophie d'investissement dite « de réduction des risques », selon laquelle les gouvernements et les institutions publiques absorbent les risques financiers afin de rendre les projets plus attrayants pour les investisseurs privés. Dans la pratique, cela transfère le coût vers les classes moyennes et défavorisées, qui finissent par payer au moyen d'impôts plus élevés ou de la dette publique. En conséquence, alors que le public assume le risque, les bénéfices financiers sont captés par les entreprises privées.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de place pour le financement mixte, mais qu'il est nécessaire de l'affiner. Les finances publiques doivent être axées sur des missions, soutenues par des financements privés de qualité et concentrées sur la mise en place des infrastructures de soutien de la SADC afin de permettre un meilleur partage de l'énergie et de coordonner les investissements axés sur la région. Un exemple en est le récent accord de financement transfrontalier d'un montant de 1,1 milliard de dollars conclu entre le Southern African Power Pool (SAPP), la Standard Bank et la Banque européenne d'investissement. Cet accord vise à accélérer

---

<sup>10</sup> REN21, 2015 : Rapport sur l'état des lieux des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la SADC

<sup>11</sup> Power Shift Africa, 2025 : Leadership énergétique africain : les arguments en faveur d'une énergie 100 % renouvelable

<sup>12</sup> Mazzucato, M., Vieira de Sá, R. (2025). Mind the mission, not the gap: Rethinking blended finance for public purpose. UCL Institute for Innovation and Public Purpose, Working Paper Series (IIPP WP 2025-09). ISSN 2635-0122

le développement du corridor de transport Mozambique-Malawi-Zambie, un élément clé de l'<sup>13</sup> du marché unique africain de l'électricité (AfSEM). Cela permettra d'atténuer des situations telles que celle où la Tanzanie n'a pas pu partager son excédent d'énergie hydroélectrique avec son voisin, la Zambie, en raison de l'absence d'une interconnexion suffisante<sup>14</sup> .

Cet investissement public ne peut se concrétiser en raison des contraintes budgétaires de la SADC, notamment le poids insoutenable de la dette extérieure<sup>15</sup> . L'annulation de la dette, une réforme financière mondiale<sup>16</sup> et un financement accru de la lutte contre le changement climatique sont essentiels. Les pays africains ont besoin de financements abordables à long terme pour soutenir leurs systèmes énergétiques centralisés et décentralisés. Parmi les pistes possibles, on peut citer la poursuite des investissements dans les obligations vertes, qui ont été utilisées en Tanzanie, en Afrique du Sud, au Mozambique, en Namibie, à Maurice et en Zambie<sup>17</sup> . Les obligations vertes peuvent permettre un meilleur accès aux marchés de capitaux locaux, tels que les fonds souverains, les fonds de pension et les transferts de fonds. Cette mesure doit être soutenue par la création d'une agence de notation de crédit africaine<sup>18</sup> afin d'atténuer les perceptions excessives, discriminatoires et erronées selon lesquelles les pays africains sont des pays « à haut risque ».

L'engagement de la Chine à investir dans le Plan directeur continental AUDA-NEPAD, qui soutient le marché unique africain de l'électricité<sup>19</sup> , constitue une source potentielle importante d'investissements étrangers coordonnés dans le secteur énergétique africain. Il peut s'agir d'une forme de soutien public si les investissements chinois sont dirigés par l'État et ne relèvent pas de la stratégie d'investissement mondial menée par le secteur privé en plein essor.

Il est essentiel que ces investissements soient orientés vers des réseaux centrés sur les communautés où l'accès à l'énergie est nécessaire. Le tableau ci-dessous, qui présente les différentes catégories de mini-réseaux, permet de mieux comprendre les différents types de mini-réseaux, tels que les pico-réseaux (0-5 kW), les micro-réseaux (5-15 kW), les mini-réseaux moyens (15-60 kW), les grands mini-réseaux (60-350 kW) et les mini-réseaux PPA (350 kW-10

---

<sup>13</sup> Ahram Online 2025 : Des contrats de transport d'électricité d'une valeur de 1,1 milliard de dollars marquent la deuxième journée du Forum africain sur l'énergie au Cap

<sup>14</sup> <https://www.esi-africa.com/news/excess-energy-sees-tanzania-shutting-down-hydropower-plants/>

<sup>15</sup> AfreExim Bank : Perspectives de la dette africaine : une lueur d'optimisme.

<sup>16</sup> Campagne mondiale pour la justice climatique 2025. Déclaration : Les pays du Sud sont unis contre les tentatives des pays du Nord de faire dérailler le processus de financement du développement (FfD4) et de se soustraire à leur responsabilité historique.

<sup>17</sup> Africa Policy Research Institute 2024 : Atténuer la crise climatique en Afrique : les obligations vertes peuvent-elles contribuer à combler le déficit de financement climatique ?

<sup>18</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs : Agence africaine de notation des crédits (Afcra)

<sup>19</sup> Forum pour la coopération sino-africaine, plan d'action 2024.

MW), qui sont associés à des énergies renouvelables moins coûteuses que les chaînes d'approvisionnement énergétique axées sur les combustibles fossiles<sup>20</sup>.

Table 23: Mini-grid categories and their capacities

Categories	kW	Tier	Services	Peak Capacity		Duration	
				Power	Daily Capacity	Hours per day	Hours per evening
Pico-grids (DC)	0-5 kW	Tier 1	Task light and phone charging	Very low power, min. 3 watts	Min. 12 watt-hrs	Min. 4 hours	Min. 1 hour
Micro-grids (AC)	5-15 kW	Tier 2	General lighting and television and fan	Low power, min. 50 watts	Min. 200 watt-hrs	Min. 4 hours	Min. 2 hours
Medium mini-grids (AC)	15-60 kW	Tier 3	Tier 2 and low-power appliances (ex. refrigerator, sewing machine and grinder)	Medium power, min. 200 watts	Min. 1 kW-hrs	Min. 8 hours	Min. 3 hours
Large mini-grids (AC)	60-350 kW	Tier 4	Tier 3 and medium power appliances for productive use	High power, min. 800 watts	Min. 3.4 kW-hrs	Min. 16 hours	Min. 4 hours
PPA mini-grids	350 kW - 10 MW	Tier 5	Tier 4 and any high power appliances, covers all needs	Very high power, min. 2 kW	Min. 8.2 kW-hrs	Min. 23 hours	Min. 4 hours

Source: EEP (2018)

## Coordination de la politique énergétique et industrielle de la SADC en vue de sa mise en œuvre

Au cours de la dernière décennie, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a mis en place un cadre politique industriel solide pour soutenir un développement inclusif et durable dans toute la région. Ancrée dans la vision de la SADC<sup>21</sup>, l'architecture politique repose sur trois piliers fondamentaux : le développement industriel et l'intégration des marchés ; le développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ; et le développement social et du capital humain. Ces priorités sont renforcées par la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation et son plan d'infrastructure, qui promeuvent l'industrialisation comme moteur de la transformation économique, la compétitivité comme processus d'amélioration continue à tous les niveaux et l'intégration régionale comme fondement spatial et politique de la prospérité à long terme. Ces efforts sont complétés par le Protocole de la SADC

<sup>20</sup> Power Shift Africa, 2025 : Le leadership africain en matière d'énergie : les arguments en faveur d'une énergie 100 % renouvelable

<sup>21</sup> Power Shift Africa, 2025 : Le leadership africain en matière d'énergie : les arguments en faveur d'une énergie 100 % renouvelable

sur l'énergie, adopté en 1996, qui vise à favoriser la coopération régionale en matière de développement énergétique. Ce protocole encourage l'harmonisation des politiques, stratégies et procédures nationales en matière d'énergie afin de garantir la sécurité, la fiabilité et la durabilité de l'approvisionnement énergétique dans toute la SADC. Il encourage également la collaboration en matière de recherche et développement, en particulier dans le domaine des sources d'énergie à faible coût, dans le cadre d'un engagement plus large en faveur de l'accès à l'énergie et de l'innovation.

La voie du développement de la SADC tient de plus en plus compte de la durabilité environnementale, notamment à travers la Stratégie régionale pour une économie verte et le Plan d'action pour le développement durable, qui visent à orienter la région vers un avenir sobre en carbone, résilient au changement climatique et efficace dans l'utilisation des ressources. Toutefois, à mesure que le paysage économique et technologique mondial évolue, il est urgent de passer de la formulation des politiques à leur mise en œuvre. Cela implique notamment d'adapter les plans existants afin de tenir compte des nouvelles réalités, telles que l'évolution des technologies énergétiques, les tendances mondiales en matière de décarbonisation et les capacités industrielles nationales.

Dans ce contexte, un indice d'industrialisation verte<sup>22</sup> pourrait constituer un outil de transformation. Conçu pour mesurer et comparer les performances des pays, des industries ou des politiques en matière de promotion de la fabrication verte et du développement industriel durable, cet indice évaluerait des domaines clés tels que la production de biens verts, le soutien aux intrants de l'industrie verte, l'expansion de l'emploi vert et les progrès réalisés dans la décarbonisation des secteurs traditionnels. Il est important de noter que, tout en utilisant des outils de politique industrielle familiers, tels que les subventions, les marchés publics et les investissements dans les infrastructures, cet indice applique un « filtre vert » qui encourage les investissements réalisables et abordables, conformes aux objectifs environnementaux, sans exiger une concentration exclusive sur les secteurs verts.

Au-delà de la mesure, l'indice pourrait également servir de référence en matière de responsabilité, en suivant les progrès de chaque pays dans la décarbonisation de ses systèmes énergétiques, l'augmentation des investissements dans les énergies renouvelables et l'amélioration de l'intégration au sein des chaînes de valeur industrielles vertes de la région. Il offrirait des informations comparatives qui encourageraient l'apprentissage entre pairs, éclaireraient les ajustements politiques et renforceraient la dynamique collective vers une SADC plus verte. En substance, l'indice d'industrialisation verte pourrait concrétiser les engagements politiques de la région, garantir des progrès harmonisés et positionner la SADC comme un leader continental en matière de transformation industrielle durable.

## **La SADC tire parti de la stratégie africaine pour les minéraux verts**

---

<sup>22</sup> Power Shift Africa 2025 : Made In Africa - L'industrialisation verte en Afrique (à paraître)

La SADC se trouve à un moment stratégique dans sa quête d'une industrialisation verte, et la stratégie africaine pour les minéraux verts (AGMS)<sup>23</sup> offre un cadre essentiel pour guider la transition de la région. L'AGMS envisage l'exploitation des chaînes de valeur des minéraux verts pour une industrialisation et une électrification équitables, dans le but d'alimenter les technologies vertes et d'assurer un développement durable qui améliore la qualité de vie sur tout le continent. Cette stratégie s'articule autour de quatre piliers : faire progresser le développement minier, développer les capacités humaines et technologiques, mettre en place des chaînes de valeur stratégiques et promouvoir une gestion responsable des minéraux. Ces piliers sont étroitement liés aux aspirations économiques de la SADC, d'autant plus que la région cherche à valoriser ses vastes ressources minérales et à se positionner de manière compétitive dans l'économie mondiale des énergies propres.

Malgré des progrès notables, tels que l'élaboration de stratégies nationales pour les minéraux critiques par la Zambie<sup>24</sup>, l'Afrique du Sud<sup>25</sup> et la Tanzanie<sup>26</sup>, des lacunes persistent dans la coordination de la mise en œuvre régionale. Si ces pays parlent de plus en plus le même langage politique, identifiant des minéraux prioritaires communs tels que le lithium, le cobalt, les terres rares et le graphite, il existe encore peu d'éléments concrets témoignant d'une planification conjointe, d'un développement industriel synchronisé ou de cadres d'investissement harmonisés. La stratégie de la Zambie (2024-2028), par exemple, donne la priorité à la valeur ajoutée et aux partenariats régionaux tels que le corridor de batteries pour véhicules électriques (VE) entre la RDC et la Zambie. L'Afrique du Sud met l'accent sur la valorisation et la transformation industrielle, tandis que la Tanzanie intègre l'action climatique et les réformes juridiques dans son approche. Une plus grande synergie est nécessaire pour transformer ces stratégies nationales en un système régional cohérent de chaînes de valeur.

La SADC a le potentiel pour jouer un rôle de premier plan dans le développement de chaînes de valeur à fort impact, en particulier dans le traitement du nickel-chrome et la production d'acier vert. Ces secteurs sont fondamentaux pour la transition énergétique, car ils alimentent directement les réseaux de transport, les conducteurs, les transformateurs et d'autres infrastructures énergétiques essentielles à la décarbonisation des systèmes électriques. Des réseaux de développement coordonnés, c'est-à-dire des réseaux d'activités industrielles et minières interconnectées, peuvent garantir que les bénéfices de la richesse minérale sont répartis équitablement et que les liens économiques s'étendent au-delà des frontières. En outre, l'alignement des stratégies nationales sur des initiatives continentales telles que la Vision minière

---

<sup>23</sup> Stratégie de l'Union africaine pour les minéraux verts.

<sup>24</sup> Stratégie nationale de la Zambie pour les minéraux critiques 2024-2028

<sup>25</sup> Stratégie de l'Afrique du Sud pour les minéraux et métaux critiques

<sup>26</sup> Stratégie de la Tanzanie en matière de minéraux critiques et stratégies



africaine (AMV) et la Zone de libre-échange continentale africaine (plus de détails ci-dessous) renforce le potentiel du commerce intra-africain, de la croissance industrielle et de la résilience face aux chocs extérieurs du marché.

Pour maximiser son impact, la SADC doit aller au-delà de l'alignement des politiques et s'orienter vers une mise en œuvre intégrée. Cela passe notamment par l'élaboration de normes régionales, la création de corridors d'infrastructure, de plateformes d'investissement conjointes et de mécanismes de partage des données. Cela permettra non seulement de renforcer le rôle de la SADC dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en minéraux critiques, mais aussi de réaffirmer son engagement en faveur d'un avenir industriel juste et résilient au changement climatique.

**Tableau 1 : Alignement des politiques en matière de minéraux critiques sur les politiques de l'Afrique/de la SADC**

Pays	Référence Afrique/SADC	Référence AMV	Référence AfCFTA	Chaînes de valeur régionales
Zambie	Oui	Oui	Non directement	Oui (Zambie-RDC EV)
Tanzanie	Oui	Pas directement	Pas directement	Oui
Afrique du Sud	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : Tableau élaboré par les auteurs

**Tableau 2 : Comparaison des stratégies nationales relatives aux minéraux critiques**

Dimension	Afrique du Sud	Tanzanie	Zambie
Document stratégique	Stratégie relative aux minéraux et métaux critiques – Afrique du Sud	Stratégie relative aux minéraux critiques et stratégiques de la Tanzanie	Stratégie nationale pour les minéraux critiques 2024-2028
Ministère responsable de la publication	Ministère des Ressources minérales et pétrolières	Ministère des Minéraux	Ministère des Mines et du Développement minéral

Calendrier de la stratégie	Pas de date précise	2025 (pas de date de fin, mais révision de la stratégie tous les trois ans)	2024
Minéraux essentiels à la transition énergétique	Manganèse, métaux du groupe du platine, vanadium, terres rares, lithium,	43 minéraux, dont le lithium, le graphite, le cobalt, le titane, les terres rares	Cuivre, cobalt, lithium, graphite, terres rares, manganèse, sugilite, uranium
Objectifs stratégiques	Promouvoir une croissance inclusive, le développement industriel, la création d'emplois et la transformation économique	Soutenir une croissance économique durable, résiliente et inclusive ; sécuriser les chaînes d'approvisionnement	Transformer le secteur minier pour favoriser la croissance économique et l'industrialisation
Piliers fondamentaux/Domains prioritaires	6 piliers : géosciences, valeur ajoutée, R&D, infrastructures, finance, harmonisation réglementaire	5 domaines prioritaires : R&D et exploration, valeur ajoutée, main-d'œuvre, action climatique, cadre juridique	4 objectifs stratégiques : cartographie, partenariats, valorisation, R&D
Accent mis sur la valeur ajoutée	Accent fort ; mentionne 2,3 millions d'emplois et un potentiel de croissance du PIB de 12 % grâce à l'enrichissement	Pilier central, vise à établir des chaînes d'approvisionnement locales et mondiales	Objectif principal : augmenter la valeur ajoutée et promouvoir le contenu local
Exploration et cartographie	Priorité élevée, y compris la cartographie des formations géologiques	Accent mis sur l'utilisation d'analyses avancées, de SIG et de modélisation	Priorité accordée à des objectifs géographiques et géologiques clairs

Durabilité environnementale	Abordée dans la section ESG et économie circulaire	Accent mis sur l'action climatique et l'exploitation minière durable	Intégrée dans les objectifs stratégiques et l'alignement des politiques
Intégration régionale	Explicitement promue comme orientation stratégique	Mise en avant à travers la coopération régionale et mondiale	Mentionné, en particulier le partenariat entre la RDC et la Zambie dans la chaîne de valeur de l'EV
Partenariats internationaux	Soulignés pour la transformation en aval et les partenariats mondiaux	Accent mis sur les partenariats mondiaux et la résilience de la chaîne d'approvisionnement	Souligné par l'engagement bilatéral et multilatéral

Source : Tableau élaboré par les auteurs

### **La SADC, catalyseur de l'intégration commerciale, financière et fiscale dans la transition**

La SADC est l'une des communautés économiques régionales africaines sur lesquelles repose [la Zone de libre-échange continentale africaine \(ZLECA\)](#) et qui sert de base pour stimuler le commerce et l'intégration régionaux dans la transition et promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement de chaînes de valeur régionales.<sup>27</sup>

Le commerce de la SADC est déjà guidé par le [Protocole sur le commerce](#), le [Protocole sur le commerce des services](#) et d'autres instruments qui sous-tendent la coopération économique de la région. Si des progrès ont été réalisés dans les efforts d'intégration régionale, la création d'une chaîne de valeur régionale pour les minerais de transition est à la traîne. Tous les pays de la SADC qui possèdent des matières premières essentielles en quantités importantes, à savoir le Zimbabwe (lithium), la Zambie (cuivre), l'Afrique du Sud (manganèse, métaux du groupe du platine et chrome), la République démocratique du Congo (cobalt, cuivre), le Mozambique (graphite) et la Tanzanie (nickel et terres rares), exportent des matières premières hors de la région avec un raffinage ou une fusion limités, et importent des produits finis. Si certains pays comme le Zimbabwe interdisent l'exportation de minerais non transformés afin de favoriser la création de valeur locale, ces politiques risquent de ne pas produire les résultats escomptés sans

<sup>27</sup> Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

les investissements nécessaires dans les domaines de l'énergie, des compétences spécialisées, de la recherche et du développement, qui sont indispensables à la valorisation des minerais.

Une fois encore, la stratégie et la feuille de route de la SADC pour l'industrialisation ont déjà reconnu la nécessité urgente pour l'organisme régional de promouvoir la transformation économique et l'industrialisation en tirant parti des ressources diverses de la région pour un développement économique et social durable, notamment par la valorisation et la création de valeur ajoutée. Dix ans plus tard, la région n'a toujours pas créé de liens significatifs dans la chaîne de valeur régionale pour les minéraux essentiels.

Toutefois, la ZLECA, avec ses protocoles sur le commerce des marchandises, [l'investissement](#) et le commerce des services, offre des outils stratégiques pour catalyser les efforts régionaux en matière de coopération.

Les pays de la SADC qui disposent de réserves importantes devraient constituer l'épine dorsale des technologies énergétiques en fabriquant des produits finis destinés aux véhicules électriques, aux panneaux solaires et à d'autres produits, en tirant parti de leurs avantages comparatifs et concurrentiels respectifs. La région dispose déjà de corridors commerciaux bien établis, tels que [le corridor nord-sud](#) qui s'étend du port de Durban en Afrique du Sud à Kasumbalesa en Zambie via le poste frontière de Beitbridge et le poste frontière unique (OSBP) de Chirundu au Zimbabwe, reliant des régions riches en minerais et pouvant ancrer le développement industriel transfrontalier et mettre en commun les infrastructures et les ressources fiscales.

La SADC doit tirer parti de l'article 6 du protocole de l'AfCFTA sur l'investissement, qui permet la promotion conjointe des investissements afin de faciliter la création de chaînes de valeur régionales entre les pays du même corridor. En outre, grâce à des cadres douaniers et de facilitation des échanges commerciaux bien établis, la SADC offre une base institutionnelle fonctionnelle pour faire progresser la mise en œuvre de l'AfCFTA dans des domaines tels que les règles d'origine, les régimes de transit et le commerce numérique transfrontalier. Il convient de noter que le modèle de [certificat d'origine électronique](#), de la SADC testé entre l'Eswatini, le Botswana et l'Afrique du Sud, est actuellement étudié comme modèle pour l'harmonisation douanière numérique à l'échelle de la ZLECA.

Toutefois, les disparités en matière de dépendance vis-à-vis des recettes douanières (par exemple, la forte dépendance du Lesotho et de l'Eswatini à l'égard des transferts de l'Union douanière d'Afrique australe) et les capacités industrielles inégales des États membres posent des risques budgétaires qui doivent être atténués par un alignement plus poussé des politiques. La SADC joue donc un rôle essentiel dans la coordination des mécanismes de compensation budgétaire, des politiques industrielles communes et des modèles cohérents de financement des infrastructures régionales afin d'éviter la fragmentation dans le cadre de la ZLECA. Toutefois, cela nécessite de concilier la souveraineté nationale et la justice régionale, de transformer l'abondance des ressources en industrialisation régionale, en intégration fiscale et en équité sociale. Cela implique également de gérer les traités bilatéraux d'investissement (TBI) existants et de favoriser une plus grande coordination dans les négociations commerciales et d'investissement.

En outre, les pays de la SADC devraient tirer parti de la création du [Forum africain sur l'administration fiscale](#) (ATAF) pour harmoniser et intégrer efficacement le régime fiscal régional applicable au secteur minier. Actuellement, l'ATAF soutient activement les initiatives en matière de transparence fiscale et d'intégration fiscale par le biais d'une série de mesures politiques, de renforcement des capacités et d'assistance technique à différents pays africains. Si l'ATAF opère dans toute l'Afrique, il a également travaillé en étroite collaboration avec plusieurs États membres de la SADC sur les contrôles des prix de transfert, la lutte contre les flux financiers illicites et l'évasion fiscale. La SADC devrait donc s'engager de manière proactive auprès du Forum afin qu'il fournisse des orientations sur la manière dont les États membres de la SADC peuvent aligner leurs systèmes fiscaux sur les protocoles de la ZLECA, en particulier en ce qui concerne les règles d'origine, l'évaluation en douane, l'harmonisation de la TVA et le règlement des différends fiscaux transfrontaliers. Le forum pourrait également servir de plateforme non seulement pour la coordination régionale des incitations fiscales, mais aussi pour veiller à ce que les États membres ne se livrent pas à une concurrence déloyale pour attirer les investissements dans les minéraux essentiels. Cela est essentiel pour la cohérence des politiques budgétaires dans les corridors et les chaînes de valeur communs.

### **Protéger l'espace politique contre les ALE et les TBI déséquilibrés**

Alors que les pays riches en minerais s'empressent d'attirer les investissements, le risque d'érosion de l'espace politique augmente en raison d'anciens traités bilatéraux d'investissement (TBI) et d'accords de libre-échange (ALE) déséquilibrés. De nombreux pays de la SADC fonctionnent encore dans le cadre d'old BIT qui accordent des droits étendus aux investisseurs et imposent des obligations limitées en matière d'environnement ou de travail. Ces BIT ont également été signés à une époque où les pays en développement avaient désespérément besoin d'investissements, et ils contiennent des dispositions permettant aux investisseurs de porter leurs différends devant des centres d'arbitrage internationaux situés en dehors du continent. Ils limitent donc la marge de manœuvre des pays africains, y compris ceux de la région de la SADC, pour régler leurs affaires intérieures. Sur la base de leur expérience avec le RDI, les États membres de la SADC (par exemple le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe) ont exprimé de sérieuses préoccupations concernant le règlement des différends entre investisseurs et États par l'arbitrage international. Ces préoccupations portent notamment sur le manque de légitimité et de transparence, les coûts élevés de l'arbitrage et des sentences arbitrales, l'incohérence et l'inexactitude des décisions, ainsi que le forum shopping

En outre, la révision de la législation minière de la Tanzanie en 2017 a donné lieu à [des différends avec des investisseurs étrangers dans le cadre de TBI préexistants](#), révélant les risques liés à une flexibilité limitée en matière de gouvernance des ressources. Le Mozambique, par exemple, a été confronté à [une menace d'arbitrage de 2 milliards de dollars de la part d'investisseurs internationaux](#) lors de sa crise de la dette cachée, soulignant les risques liés aux clauses de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS).

En outre, les accords commerciaux récents, tels que l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et la SADC, signé par seulement une partie des pays de la SADC, créent des asymétries en matière d'accès aux marchés extérieurs et de calendriers de libéralisation tarifaire.

Ces accords fragmentés risquent de compromettre les objectifs de la ZLECA et d'affaiblir la position de négociation collective de l'Afrique.

Les articles 25 et 26 du protocole sur l'investissement de l'AfCFTA répondent à ces préoccupations en intégrant des garanties en matière de travail, d'environnement et de climat dans la politique régionale d'investissement. La SADC doit veiller à ce que ses États membres alignent leur législation nationale et leurs protocoles d'accord régionaux sur ces normes afin d'éviter un nivellement par le bas et de garantir que l'extraction des CRM contribue au développement durable. L'article 26, qui contient des dispositions cruciales sur le climat, pourrait être utilisé pour créer des zones économiques spéciales (ZES) à faible intensité de carbone pour l'exploitation minière verte et l'assemblage de batteries, offrant des incitations fiscales et réglementaires liées à des engagements de réduction des émissions. Afin de préserver sa souveraineté politique, la SADC doit donner la priorité à la cohérence du protocole régional sur l'investissement, à la renégociation coordonnée des TBI et à l'examen transparent des nouveaux ALE, en accord avec l'AfCFTA.

Au-delà de la ZLECA, [le modèle de TBI de la SADC](#) élaboré en 2012 contient des dispositions progressistes visant à guider les États membres dans la négociation de traités d'investissement qui concilient la protection des investisseurs et la marge de manœuvre réglementaire des États. Le modèle de TBI de la SADC met l'accent sur la limitation des abus en matière de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), affirmant le droit des États à réglementer dans l'intérêt public, en incorporant des clauses de développement durable telles que la protection de l'environnement, du travail et des normes minimales de protection des droits de l'homme, l'<sup>28</sup> ainsi que la transparence de l'information, l'<sup>29</sup> et le droit des États à réglementer.<sup>30</sup> Cependant, de nombreux États n'ont pas encore révisé leur législation en matière d'investissement et intégré les orientations du modèle de TBI de la SADC.

Il convient de noter l'expérience de l'Afrique du Sud, qui a unilatéralement résilié plusieurs TBI avec des pays de l'UE (par exemple, l'Allemagne et les Pays-Bas) après [l'affaire Piero Foresti de 2009](#), dans laquelle des investisseurs miniers ont contesté les politiques d'émancipation économique des Noirs. Le pays a remplacé les TBI par la loi sur la protection des investissements (2015), qui transfère le mécanisme de règlement des différends des tribunaux internationaux d'arbitrage entre investisseurs et États (ISDS) aux tribunaux nationaux, qui deviennent la juridiction principale pour le règlement des différends. Cette approche renforce la souveraineté du gouvernement en confirmant le droit de réglementer à des fins publiques légitimes et en garantissant une protection égale aux investisseurs nationaux et étrangers. Plusieurs autres pays de la SADC pourraient revoir leurs TBI existants et veiller à y inclure des clauses garantissant le droit de poursuivre des objectifs de politique industrielle nationale sans crainte de poursuites internationales.

---

<sup>28</sup> Articles 13, 14 et 15 de la loi type de la SADC

<sup>29</sup> Article 18 de la loi type de la SADC

<sup>30</sup> Article 20 de la loi type de la SADC

## **Renforcer la coordination interétatique dans les négociations commerciales et d'investissement**

Les pays de la SADC se trouvent structurellement affaiblis, politiquement fragmentés et économiquement exposés. Malgré leurs ressources abondantes, la région reste réactive aux pressions extérieures en matière d'investissement et aux discours sur la croissance verte, avec des stratégies nationales fragmentées et non coordonnées. Le défi le plus flagrant est la désunion entre les États. Si le discours sur l'intégration régionale est fort, la réalité est que les États membres de la SADC agissent souvent dans un esprit de concurrence plutôt que de coordination. Par exemple, le lithium au Zimbabwe, le cobalt en RDC et le nickel au Botswana sont tous essentiels à la transition, mais leur exploitation se fait de manière isolée, souvent dans le cadre de partenariats séparés avec la Chine ou l'Occident, sans supervision régionale ni mécanisme de partage des bénéfices. Cette approche fragmentée alimente une course vers le bas, où chaque État abaisse ses conditions fiscales ou ses garanties réglementaires pour attirer les investisseurs, affaiblissant ainsi son influence à long terme et sa souveraineté politique.

Dans la pratique, au lieu de négocier collectivement, les États de la SADC signent régulièrement des accords bilatéraux de commerce et d'investissement (BIT, ALE) déséquilibrés qui renforcent la protection des investisseurs et réduisent la marge de manœuvre pour une réglementation industrielle ou environnementale progressiste. L'accord de partenariat économique entre l'UE et la SADC en est un exemple. Ces accords ont pour conséquence de lier les pays à des mécanismes contraignants de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), de les empêcher de réviser leurs politiques en matière de contenu local ou de valorisation, et d'exposer les gouvernements à des poursuites judiciaires se chiffrant en milliards de dollars. Comme indiqué, l'Afrique du Sud a dû mettre fin à des BIT obsolètes après avoir été poursuivie pour ses politiques d'émancipation économique des Noirs, mais d'autres pays de la SADC continuent de signer des accords similaires, souvent dans des conditions opaques et sous l'influence des bailleurs de fonds.

Bien que l'Union douanière d'Afrique australe ait mené des négociations commerciales conjointes, celles-ci n'ont pas été étendues aux minéraux critiques ni aux technologies de transition juste, laissant les pays exposés à la pression bilatérale d'acteurs extérieurs.

La région de la SADC peut tirer des enseignements de l'Union européenne (UE). L'UE a mis en place un [mécanisme régional de contrôle des investissements étrangers](#) afin de coordonner les réponses aux investissements stratégiques (en particulier ceux de la Chine) dans les infrastructures et les technologies critiques. Un organisme d'examen des investissements à l'échelle de la SADC pourrait être créé afin d'évaluer les impacts sur les chaînes de valeur régionales, l'environnement et l'autonomie stratégique. De même, la SADC pourrait introduire des normes régionales contraignantes en matière de contrôle des investissements et de partage des bénéfices, en particulier pour les investissements dans les minéraux critiques.

La mise en œuvre efficace de la ZLECA dépend de la capacité de négociation et de coordination, mais les pays de la SADC sont souvent confrontés à des lacunes institutionnelles. Par exemple, les positions divergentes sur les règles d'origine lors des négociations initiales de la ZLECA ont

reflété la coordination limitée entre les groupes de travail techniques de la SADC et les organes de la ZLECA.

Le déploiement réussi d'une chaîne de valeur régionale pour les batteries nécessite un niveau de coordination régionale sans précédent. Par exemple, malgré la géographie minérale commune de la Zambie et de la RDC, les différences entre les régimes d'exportation et d'octroi de licences continuent de dissuader les investissements conjoints dans la fusion et l'affinage. Le protocole de l'AfCFTA sur le commerce des services offre une solution en libéralisant la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre et les services techniques, essentiels au transfert de compétences dans les domaines de l'exploitation minière, de la métallurgie et de la logistique. Les États parties pourraient donner la priorité aux services liés à l'exploitation minière, notamment les services de conseil géologique, d'audit environnemental et d'ingénierie, lors de la phase II de libéralisation de l'AfCFTA. En outre, la facilitation des échanges commerciaux par corridor, approuvée par les dirigeants de l'AfCFTA, peut résoudre les inefficacités aux frontières. Les corridors Nord-Sud et Walvis Bay pourraient servir d'artères pour le transport des matières premières essentielles, en mettant l'accent sur la réforme logistique et la gestion numérique des frontières.

Le rôle de la SADC doit être de coordonner les efforts nationaux, de fournir une assistance technique pour l'harmonisation douanière et de veiller à la suppression des barrières non tarifaires (BNT) qui affectent le transport et le commerce des minerais. Conformément à l'annexe 5 du protocole de l'AfCFTA sur le commerce des marchandises, les États de la SADC devraient mettre en place des points focaux chargés de signaler et de résoudre les BNT liées aux minerais qui limitent le développement des chaînes de valeur des batteries.

### **Accélérer la consolidation du processus de la ZLECA**

L'accélération de la ZLECA est essentielle pour que les États membres de la SADC renforcent leur compétitivité régionale, libèrent le potentiel du commerce intra-africain et tirent parti de leur pouvoir de négociation collective dans l'économie mondiale. Si la ZLECA est l'un des projets d'intégration les plus ambitieux au monde, sa consolidation reste inégale et la SADC a un rôle essentiel à jouer pour accélérer sa mise en œuvre. La SADC peut y parvenir en alignant les politiques commerciales et industrielles régionales sur les engagements de la ZLECA. Elle peut notamment harmoniser le protocole commercial de la SADC avec les barèmes tarifaires et les règles d'origine de l'AfCFTA et mettre à jour sa stratégie d'industrialisation (2015-2063) afin de refléter les opportunités offertes par la chaîne de valeur de l'AfCFTA. Par exemple, l'Afrique du Sud et la Namibie ont commencé à aligner leurs stratégies automobiles sur les objectifs de l'AfCFTA, mais un alignement et une coordination plus larges sont encore nécessaires dans de nombreux pays de la SADC dans les chaînes de valeur des minéraux verts et d'autres matières premières.

La signature [du cadre de gouvernance commun](#), appelé « Conseil de la RDC et de la Zambie sur les batteries », est un point de départ prometteur. La SADC pourrait l'étendre à une stratégie régionale pour la mobilité électrique dans le cadre de la ZLECA.



## **Conclusion et recommandations**

En conclusion, la réalisation d'une transition énergétique juste dans la SADC est à la fois une nécessité en matière de développement et une opportunité stratégique pour redessiner l'avenir de la région afin de le centrer sur l'inclusion, la durabilité et la résilience climatique. Une transition véritablement juste doit répondre au double impératif d'élargir l'accès à l'énergie, en particulier pour les communautés rurales et défavorisées, tout en s'affranchissant de la dépendance aux combustibles fossiles. Cette transformation doit apporter des avantages sociaux, économiques et environnementaux tangibles, répartis équitablement entre tous les États membres. La réalisation de cette vision nécessite des investissements publics audacieux, la mise en œuvre d'outils de responsabilisation tels que l'indice d'industrialisation verte, des stratégies harmonisées en matière de minéraux critiques et l'accès à un financement climatique concessionnel à long terme. Il est essentiel que les pays de la SADC agissent de concert : la coordination régionale n'est pas seulement un objectif technique, mais une nécessité politique. Sans unité, les intérêts nationaux continueront de fragmenter les efforts, perpétuant un cycle d'extraction sans transformation. Si la région ne parvient pas à travailler ensemble, elle risque de rester un fournisseur de matières premières et un destinataire passif des agendas extérieurs, plutôt que de devenir l'architecte de son propre avenir vert et juste. Pour briser ce cycle et saisir pleinement l'occasion qui se présente, nous proposons les recommandations clés suivantes.

### **1. Donner la priorité aux investissements publics dans les infrastructures énergétiques de base afin de soutenir une transition juste**

La SADC devrait réduire sa dépendance à l'égard des financements privés, qui contournent souvent les infrastructures fondamentales essentielles et marginalisent les communautés à faibles revenus. Les gouvernements doivent au contraire diriger les investissements dans les infrastructures de réseau, les interconnexions régionales et les mini-réseaux communautaires. Les financements mixtes, qui combinent des capitaux publics ciblés et des co-investissements privés, devraient se concentrer sur le développement à long terme plutôt que sur les rendements à court terme.

### **2. Mettre en œuvre un indice d'industrialisation verte pour renforcer la responsabilité**

La SADC devrait adopter un indice d'industrialisation verte afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de décarbonisation, de fabrication verte, d'intégration des énergies renouvelables et de développement des chaînes de valeur régionales. Cet indice servirait à la fois d'outil de mesure et de responsabilisation, aidant les décideurs politiques à identifier les lacunes, à harmoniser les stratégies et à promouvoir l'apprentissage entre pairs dans toute la région.

### **3. Renforcer la coordination régionale des stratégies relatives aux minéraux critiques**

Pour libérer tout le potentiel de la Stratégie africaine pour les minéraux verts (AGMS), la SADC doit aller au-delà de l'alignement des politiques et s'engager dans une planification et une mise en œuvre conjointes. Cela comprend l'harmonisation des cadres réglementaires, le développement d'infrastructures communes et la coordination des chaînes de valeur, en

particulier dans des secteurs clés tels que l'acier vert, le nickel-chrome et les batteries pour véhicules électriques.

#### **4. Élargir l'accès à un financement climatique abordable et à long terme**

La souveraineté énergétique et l'industrialisation verte nécessitent un financement concessionnel à grande échelle. Les États membres de la SADC devraient plaider en faveur de l'annulation de la dette, de la création d'une agence africaine de notation de crédit et d'un accès plus large à des outils tels que les obligations vertes, les fonds souverains et les transferts de fonds. Les partenariats, tels que l'investissement de la Chine dans le plan directeur de l'AUDA-NEPAD, devraient donner la priorité à l'accès à l'énergie des communautés et aux objectifs de développement fixés par les États.

#### **5. Auditer et réformer les traités bilatéraux d'investissement et les accords de libre-échange**

Entreprendre un examen collectif des accords bilatéraux existants afin de préserver la marge de manœuvre politique et de garantir la compatibilité des TBI avec les objectifs nationaux de développement industriel.

**6. Créer un groupe de travail des négociateurs de la SADC en matière de commerce et d'investissement pour la coordination stratégique** - Les États membres de la SADC devraient institutionnaliser un groupe de travail permanent sur le commerce et l'investissement composé de négociateurs de haut niveau, d'experts juridiques et de responsables de la politique industrielle de tous les États membres. Ce groupe de travail coordonnerait les positions collectives dans les négociations commerciales et d'investissement avec des tiers (par exemple, l'UE, la Chine, les États-Unis, les États du Golfe) et éviterait un nivellement par le bas dû à une sous-enchère et à une fragmentation. Il servirait également de forum d'apprentissage entre pairs, d'appui technique et de planification de scénarios, permettant aux pays de la SADC de renforcer leurs positions respectives dans les négociations d'accords de libre-échange (ALE), de traités bilatéraux d'investissement (TBI) et de protocoles d'accord (MoU).

**7. Élaborer un plan d'accélération de l'intégration commerciale entre la SADC et la ZLECA avec des priorités ciblées pour la chaîne de valeur** - Afin d'accélérer la mise en œuvre pratique de la ZLECA, la SADC devrait élaborer un plan d'accélération de l'intégration commerciale (PAIC) qui identifie les priorités sectorielles pour le développement de la chaîne de valeur, telles que la mobilité électrique, les précurseurs de batteries, les engrais et l'acier vert. Ce PAIC devrait également fixer des objectifs régionaux pour les investissements transfrontaliers, les exigences en matière de contenu local et l'harmonisation des marchés publics.

#### **8. Créer un portail unifié de données géologiques et d'investissement de la SADC**

Harmoniser et numériser les données géologiques afin d'attirer des investissements miniers durables et de permettre une planification transparente de la chaîne de valeur, conformément à l'article 6 de l'AfCFTA.

## 9. Élaborer un code d'investissement pour une transition juste dans la région

Intégrer les normes relatives au consentement préalable, libre et éclairé des populations concernées, au climat, au travail et au développement communautaire dans les lignes directrices régionales en matière d'investissement afin de garantir que l'industrialisation des matières premières essentielles contribue à un développement inclusif et équitable au-delà des frontières.

## 10. Lancer un projet régional conjoint de la SADC sur la chaîne de valeur des minéraux pour batteries

Coordonner la promotion conjointe des investissements, l'harmonisation des cadres réglementaires et les projets d'infrastructure reliant la RDC, la Zambie, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud, avec le soutien des protocoles de la ZLECA sur l'investissement et les services.

### Références

Protocole de l'AfCFTA sur l'investissement

Protocole de la ZLECA sur le commerce des marchandises et protocole sur les services

AfCFTA : Une nouvelle ère pour le commerce mondial et l'investissement en Afrique. Forum économique mondial, 2023. <https://www.weforum.org/publications/afcfta-a-new-era-for-global-business-and-investment-in-africa/>

Alfonso Medinilla & Bruce Byiers. L'économie politique de l'industrialisation verte en Afrique. ECDPM. 2023. <https://ecdpm.org/application/files/1917/0263/7204/The-political-economy-green-industrialisation-Africa-ECDPM-Discussion-Paper-363-2023.pdf>

Contrôle des investissements européens ; [https://policy.trade.ec.europa.eu/enforcement-and-protection/investment-screening\\_en](https://policy.trade.ec.europa.eu/enforcement-and-protection/investment-screening_en)

Piero Foresti c. République d'Afrique du Sud ; <https://www.italaw.com/cases/446>

Mulenga C, *Redéfinir la voie de l'industrialisation de la Zambie grâce à l'initiative sur les batteries pour véhicules électriques (VE)* ; disponible à l'adresse suivante : <https://www.mcti.gov.zm/zbpup/?p=2641>

Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063)

Loi type de la SADC sur les traités bilatéraux d'investissement. Disponible à l'adresse suivante : <https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/treaty-files/2875/download>

Protocole commercial de la SADC

Protocole de la SADC sur le commerce des services

Rapport d'étude de la SADC (2025) sur le corridor commercial nord-sud visant à renforcer les échanges commerciaux et à réduire les goulets d'étranglement dans la circulation des marchandises

Livre blanc 2024 ; Traduire la demande en matières premières essentielles en avantages pour le développement ; <https://initiatives.weforum.org/smet/home>